

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT

OBJECTIF 2.3 : DIVERSIFIER LE MIX ENERGETIQUE RENOUELABLE DU TERRITOIRE

ACTION 2.3.3 : METTRE EN PLACE UNE FILIERE BOIS-ENERGIE LOCALE		ATTENUATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 2	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	La réduction de nos émissions de Gaz à Effet de Serre passera en grande partie par la modification de notre mix énergétique et par la diversification des énergies utilisées. La filière bois-énergie est une des options à considérer, notamment pour certains usages (chaufferie collective, bâtiments isolés, etc.). Elle est également une bonne candidate pour des territoires isolés. Cette filière doit cependant être pensée et exploitée durablement, pour s'assurer qu'il n'y a pas de dérives (telles que des coupes rases), préserver les bois du territoire et éviter une dégradation de la qualité de l'air. L'objectif de cette action est d'accompagner la structuration d'une filière de bois-énergie, en agissant à la fois du côté de l'offre sur la production auprès des agriculteurs propriétaires de haies et du côté de la demande en stimulant les projets de chaufferie bois. La question logistique autour de la transformation en plaquettes, du stockage, du séchage et du transport est également à traiter. Cette action vise également à traiter du solaire thermique et de la géothermie. CMC a enfin défini une stratégie ambitieuse sur ces sujets.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la production de chaleur renouvelable sur le territoire • Diversifier le mix-énergétique du territoire • Amélioration de la qualité de l'air et baisse des émissions 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Programme Breizh Bocage		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A LANCER ⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Développement de la filière bois-énergie</p> <p>1.1 Réaliser un état des lieux de la ressource et des besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Affiner le potentiel "biomasse" mobilisable (potentiel de développement de filières de production et de transformation) ➤ Evaluer les besoins, opportunités et impact environnemental du bois d'œuvre et bois énergie (valorisés du bois d'œuvre) ➤ Mobiliser les acteurs de l'exploitation forestière <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les acteurs industriels de transformation de la filière bois - Recensement des espaces boisés exploitables <p>1.2 Sensibiliser et étudier les possibilités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser les élus avec des visites de sites et des retours d'expérience ➤ Réflexion sur la création d'une réserve foncière pour les deux fonctions (énergie et bois d'œuvre) ➤ Etudier la possibilité d'utiliser les bois de déchetterie dans les réseaux de chaleur ➤ Etudier le remplacement des chaudières gaz / fioul des équipements publics et privés par des chaudières bois exemplaires qui s'approvisionnent en bois bocage et non en bois d'opportunité (lien avec action 2.3.1) ➤ Soutenir uniquement des projets d'installations dont la consommation peut être couverte en local sans besoin d'import ➤ Mise en place de partenariats entre les propriétaires d'espaces boisés et les collectivités possédant des chaufferies bois ou souhaitant en mettre en place ➤ Prendre contact avec la SCIC Argoat Bois Energie et formaliser un partenariat <p>2. Mettre en place un Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT) entre CMC et l'ADEME en appliquant les mesures ERC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Solliciter un bureau d'études pour accompagner CMC dans la préfiguration du CCRT (procédure de marché public) ou réalisation en interne ➤ Déterminer un objectif de production d'EnR&R et un nombre d'installation associé à faire émerger sur un territoire sur une durée de 3 ans (lien avec action 2.3.1) ➤ Formaliser le CCRT avec l'ADEME <p>3. Mettre en œuvre les projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une filière durable et une gestion cohérente et pérenne de la ressource en bois (biodiversité et cycles biologiques respectés, pas de déstabilisation de la filière bois-œuvre...) et être vigilant sur l'exploitation des haies dans un objectif de préservation du milieu naturel ➤ Accompagner les communes dans leurs projets de chaleur renouvelable ➤ Développer et suivre les projets EnR&R thermiques sur le territoire <p>4. Communiquer sur les projets réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Formaliser et diffuser les bonnes pratiques issues des phases précédentes (cahier des charges, guides) ➤ Assurer le suivi de la bonne gestion de la ressource (toutes les étapes : logistique, stockage etc.) en adéquation avec les enjeux du territoire ➤ Communiquer et informer la population 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Contrat de Relance de la Transition Ecologique, Plan Local d'Urbanisme intercommunal	
Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.3.1 : Planifier le développement des énergies renouvelables Action 5.3.2 : Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie		
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT

OBJECTIF 2.3 : DIVERSIFIER LE MIX ENERGETIQUE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE

	<p><u>Pilote</u> : TTC – 0.2 ETP <u>Supports</u> : Services techniques de l'EPCI pour les projets intercommunaux – 0.05 ETP et communes pour les projets communaux <u>Associés/informés</u> : DGS, DGA</p>	<p>communes, ADEME, Breizh bocage, Agence de l'Eau, Groupement d'agriculteurs et propriétaires fonciers, CEREMA, AILE, SCIC Argoat Bois Energie</p>	<p>Exploitants agricoles, propriétaires privés, communes</p>
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	Etat des lieux et études de filières réalisés dans le cadre du Schéma Directeur des Energies Etudes et investissements par projet : à définir		
Financement	Aide ADEME : Fonds Chaleur, Etat (fonds verts), Région (FEADER), Agence de l'eau (bocage)		
Echéance calendrier	et	<p>2025 : Etat des lieux 2026 : CCRT avec l'ADEME 2027-30 : étude et mise en œuvre des premiers projets</p>	
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation		Source	Valeur cible (2030)
Partenariat avec l'ADEME		CMC	Réalisé
Energies produites par les projets de chaleur renouvelable (GWh)		CMC	30
Nombre de réseau de chaleur mis en place		CMC	3
Nombre de projets solaires thermiques mis en place		CMC	12
Nombre de projets de géothermie mis en place		CMC	2
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : - (Possible dégradation de la qualité de l'air en lien avec les projets biomasse)			
<p>Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) : (R) Privilégier les énergies sans source de combustion (R) S'engager sur des valeurs de rejets inférieurs aux attentes réglementaires (même si l'installation n'est pas ICPE) afin de réduire l'impact sur la qualité de l'air et la santé (R) Effectuer un travail de planification et de densification des besoins favorisant le développement des chaudières bois collectives qui permettent un meilleur contrôle des émissions atmosphériques</p>		<p>Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : Suivi qualité de l'air et polluants atmosphériques</p>	